



La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'320
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 844.3
N° d'abonnement: 844003
Page: 25
Surface: 54'333 mm²

Protéger les femmes migrantes

SOCIÉTÉ • *Fribourg fait campagne contre le mariage forcé et les mutilations génitales chez les femmes migrantes et leurs filles. Les mentalités changent, espère le délégué à l'intégration.*



Les mutilations génitales sont courantes dans de nombreux pays d'Afrique et du Moyen-Orient. Photo tirée d'un beau livre de portraits et témoignages de Michel Juvet, «Même le ciel ne pleure plus. Violences sexuelles dans la région des Grands Lacs de l'Afrique de l'Est», qui vient de paraître chez Slatkine. DR

La Liberté
1700 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 39'320
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 844.3
N° d'abonnement: 844003
Page: 25
Surface: 54'333 mm²

ANNICK MONOD

«Il y a une dizaine d'années encore, des médecins suisses disaient: les mutilations génitales, c'est culturel, on n'a pas à s'en mêler. Heureusement, les mentalités sont en train de changer!» C'est Bernard Tétard, le délégué fribourgeois à l'intégration, qui pose ce constat. Voilà un peu plus d'une année que le Conseil d'Etat lui a fixé comme priorité la lutte contre le mariage forcé et les mutilations génitales (pratique qui consiste à couper tout ou partie du clitoris des filles et/ou à coudre leur sexe). En fin de semaine passée, une conférence sur les aspects juridiques du sujet était l'occasion de mesurer le chemin parcouru... et ce qui reste à faire.

«Subir un mariage forcé, c'est subir un viol!» Marocaine de France aujourd'hui divorcée, Leila (prénom d'emprunt) témoigne dans le film de la réalisatrice suisse Carole Roussopoulos, «Mariage forcé, plus jamais.» Des images précieuses pour saisir un problème qui reste méconnu. «Pour les personnes concernées, il est très difficile d'en parler. Leur douleur psychique reste peu visible», commente Carine Maradan, responsable de la campagne de prévention du Bureau de l'intégration des migrants et des migrantes et de la prévention du racisme (IMR). Quant aux professionnels, ils sont souvent démunis, dit-elle. «Ce sont des cas complexes, sans procédure toute faite. Ils tâtonnent.»

Devant les tribunaux

Combien de personnes sont concernées en Suisse? Difficile à dire, répond Carine Maradan. «Les seuls cas connus sont ceux où il y a eu demande d'aide, ou

dépôt de plainte.» En 2009, Solidarité femmes à Fribourg est venue en aide à 6 femmes victimes de mariages forcés. Et pour toute la Suisse, on ne recense jusqu'ici que trois affaires d'excision qui ont fini devant les tribunaux. La pointe de l'iceberg, souligne-t-elle: «en dehors de cela, on n'a que des estimations.» Selon l'UNICEF, 7000 personnes seraient concernées ou menacées par l'excision en Suisse. Pour affiner ces chiffres, l'Université de Neuchâtel est en train de réaliser un état des lieux national, sur mandat de l'Office fédéral des migrations.

Depuis le début de sa campagne, l'IMR a publié deux dépliants en six langues, et rencontré quelque 500 professionnels des milieux concernés (santé, social, éducation, justice, etc.), indique Bernard Tétard. Qui a aussi lancé le dialogue avec différentes communautés étrangères. «Les réponses sont encourageantes», dit-il. «Les jeunes qui ont grandi ici sont nos meilleurs alliés. Ils sont clairvoyants sur leurs deux cultures. Et des aînés nous disent: «On s'est fait avoir!» Aucune religion ne commande ces pratiques.»

Au rayon légal aussi, ça bouge. Le 7 juin, le Conseil des Etats a adopté une nouvelle norme pénale sur les mutilations sexuelles. Désormais, l'excision sera considérée comme un crime, qu'elle soit pratiquée ici ou à l'étranger. Et avant la fin de cette année, le parlement doit voter un projet de loi sur le mariage forcé. |

> www.mariages-forces.ch

> www.fr.ch/integration

Contre le crime «d'honneur»

Un autre risque qui touche les migrantes est le crime d'honneur, soit l'assassinat d'une femme soupçonnée d'avoir eu un comportement «immoral», afin de «restaurer» l'honneur de la famille. «Le crime d'honneur est aussi commis en Europe», souligne la Fondation Surgir, à Genève, qui vient de publier un manuel de prévention. Encore souvent assimilé à la violence conjugale ou au crime passionnel, le crime d'honneur est en fait une violence préméditée, organisée et commise par un membre de la famille avec la complicité de la communauté. Chaque année, au moins 5000 femmes seraient tuées de cette façon dans le monde, selon un rapport des Nations Unies.

Apparu en Europe dans les années 60 avec les premiers migrants de Turquie et du Maroc, le crime d'honneur touche en majorité les communautés musulmanes, mais aussi sikhs, hindoues et chrétiennes. Souvent lié à des conflits autour du mariage arrangé, sa fréquence a augmenté au cours des 20 dernières années, selon un rapport du Conseil de l'Europe. «Nous sommes convaincus qu'il augmentera encore si rien n'est entrepris pour s'y opposer», écrit la fondation Surgir. Elle demande une politique globale de prévention, une formation spécifique de la police et des acteurs sociaux et une meilleure protection des victimes. Et enfin que le code pénal suisse supprime la protection de l'honneur comme motif d'allégement de peine. AMO
> www.surgir.ch